

**Description de la dotation du Jeu-Concours VOLTAGE « La Question Capitale », organisé du samedi 14/09/19 au vendredi 20/09/19 :**

**Un séjour en club Belambra d'une semaine (7 nuits) dans un logement de catégorie « confort » pour 4 personnes,**

D'une valeur unitaire jusqu'à concurrence de 2000€ TTC en formule demi-pension (soit 1 818.18 € HT -TVA à 10%).

Le séjour est offert sous la forme de bon séjour ou voucher à valoir sur l'un des 56 clubs Belambra présentés dans les catalogues été ou hiver Belambra. Les frais de dossier de 39€ TTC sont inclus dans le montant du voucher.

Ce séjour est valable un an à date d'émission et est à consommer hors vacances scolaires et hors périodes de haute saison telle que définies par Belambra, hors options complémentaires et en fonction des places disponibles, hors sites packagés en hiver (Arcs 2000, Arcs 1800 et La Plagne).

Les promotions ou réductions proposées sur le site ou sur la brochure ne s'appliquent pas au prix du séjour. Le bon séjour ou voucher est nominatif et non cessible. Dans le cas où le bénéficiaire titulaire d'un voucher demi-pension choisit de l'utiliser dans un établissement en formule hébergement seul, il renonce à réclamer une quelconque compensation ou quelconque remboursement.

Un seul bon sera accepté par séjour. Les lots ne pourront en aucun cas être échangés contre leur valeur en espèce ou contre tout autre lot. La différence entre la valeur du bon et le prix du séjour n'est pas remboursable et elle ne peut servir à l'achat de prestations complémentaires. Les séjours ne comprennent pas et restent donc à la charge exclusive du gagnant et des accompagnants, notamment mais non limitativement :

- L'acheminement jusqu'au Club de vacances ;
- Les prestations complémentaires (dépenses personnelles sur place, repas hors ceux prévus dans la formule DP ou l'ensemble des repas si le gagnant choisit la formule location simple, les forfaits de RM, la location de ski, les assurances).

Toutes les prestations supérieures au montant du voucher sont à la charge du gagnant et aucun remboursement ne sera consenti en cas d'annulation. Cette offre est non cumulable et non rétroactive avec tout autre accord et réduction spécifique.